



1900, rue Côté
Québec (Québec)
G1N 3Y5

Téléphone : 418 686-4050
Courriel : taxe@cscapitale.qc.ca

CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXATION SCOLAIRE

IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

Notaire

NOM ET PRÉNOM : _____

ADRESSE
D'AFFAIRES :

CORPORATION PROFESSIONNELLE : _____

NUMÉRO DE MEMBRE : _____

TÉLÉPHONE : () _____

TÉLÉCOPIEUR : () _____

COURRIEL (obligatoire) : _____

DATE DE NAISSANCE: _____

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxation scolaire de la Commission scolaire de la Capitale, l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation en annexe.

Signé à _____, province de Québec, le _____

Signature

Nom en lettres moulées

Veillez retourner cette convention dûment signée par courriel.

CONDITIONS D'UTILISATION

FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer à la Commission scolaire de la Capitale les frais suivants :

La somme de 25,00 \$ plus les taxes (TPS et TVQ) pour chaque requête d'un relevé de taxe scolaire.

La Commission scolaire de la Capitale envoie à chaque mois un courriel à l'utilisateur pour l'aviser de récupérer son état de compte sur TFP Internet et d'effectuer son paiement. **L'utilisateur s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.**

La Commission scolaire de la Capitale se réserve le droit de majorer les frais exigibles sans aucun préavis.

Tous les courriels de la Commission scolaire de la Capitale seront transmis uniquement à l'adresse courriel du notaire utilisateur inscrite à la page 1 de la présente convention.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession) relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

EXACTITUDE DES DONNÉES TRANSMISES

La Commission scolaire de la Capitale déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte, notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués, etc. En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

Lorsque la mention « Avis de procédure en cours » figure au coin supérieur gauche du relevé de taxe scolaire interrogé par le notaire, celui-ci doit communiquer avec le secteur de la taxation scolaire, au 418 686-4050.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la Commission scolaire de la Capitale ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

La Commission scolaire de la Capitale se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure, notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toute activité attribuable à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Commission scolaire de la Capitale est la propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser la Commission scolaire de la Capitale de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.

Réservé à l'administration de la Commission scolaire de la Capitale.

Reçu par : _____

Date de réception : _____ Numéro de l'intervenant externe : _____